



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

VILLE DE L'ÎLE-PERROT DÉCRÈTE LES MESURES D'URGENCE

L'Île-Perrot, le 6 mai 2017. – La Ville de L'Île-Perrot a décrété le 6 mai à 11h l'état d'urgence pour les secteurs riverains touchés par la crue printanière majeure de la rivière des Outaouais et du lac des Deux Montagnes. Les niveaux d'eau sont à la hausse dans tous les secteurs-riverains.

État de la situation

- Avis d'évacuation émis pour les citoyens habitants sur le chemin de l'Île Claude.
- Avis d'évacuation préventif émis pour les citoyens habitant sur le boulevard Perrot Nord.
- Environ 30 mm de pluie sont tombés sur la région dans le dernier 24 h.
- De 15 à 40 mm de pluie sont toujours attendus d'ici dimanche.
- Les niveaux d'eau pourraient donc augmenter au cours des prochaines heures et prochains jours.

Rues touchées par la crue des eaux

Le statut des rues fermées ou affectées par la crue des eaux peut changer rapidement selon l'évolution sur le terrain.

- Le chemin de l'Île-Claude est interdit aux véhicules lourds et uniquement une circulation locale est permise.
- Le boulevard Perrot Nord est ouvert pour une circulation locale uniquement.

Soutien aux citoyens-riverains

La Ville de L'Île-Perrot assure une surveillance accrue et continue de suivre la situation de près. L'ensemble des équipes sont toujours mobilisées sur le terrain. Les citoyens touchés par la crue des eaux peuvent communiquer par téléphone avec la Ville. Les heures d'ouverture ont été prolongées :

Vendredi 5 mai - jusqu'à 20h

Samedi 6 mai - de 8h à 18h

Dimanche - de 8h à 18h.

-30-

Source pour les médias :

Élisabeth Guilbault
Directrice des communications

Cell. : 514 977-2857